



Les actions de formations agréées par VIVEA

La session d'instruction VIVEA du 24 février 2022 a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Développez votre cheptel par l'élevage de reines et la production d'essaims	APINOV	05 46 34 10 71
FMD - APICULTURE : Nutrition des abeilles et stratégies de nourrissage	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	01 39 23 42 39
Luttez efficacement contre le varroa en apiculture		
Apprendre à utiliser et utiliser efficacement Facebook		
Réglementation étiquetage et traçabilité		
Maîtriser l'hygiène dans un atelier de production des œufs		
Création ou reprise d'une entreprise agricole (CERTI CREA)		
Taille de formation de la vigne et gestion de l'enherbement		
FMD - Entreprendre une diversification : de la réflexion à la réalisation !		
Formation juridique		
Gérer le risque LIMACE sur mon exploitation agricole		
Formation comptabilité gestion		
DES JEPS Mention équitation		
DEJEPS Mention sports équestres		
FMD - Formation Equitation Ethologique Savoirs 2-3		
Brevet Fédéral d'Entraîneur Sports Equestres Concours Complet d'Equitation Niveau 1		
Actualité sociale pour les employeurs du paysage	Formapaysage	04 72 81 77 76
Réfléchir la taille pour pérenniser ses jeunes vignes	GAB REGION IDF	01 84 83 01 82
Mettre en place un itinéraire technique innovant pour répondre aux évolutions climatiques	GRCETA Ile de France	01 34 94 24 53
Se préparer à être des communicants sur son métier d'éleveur de volailles	Institut Technique d'Aviculture	01 45 22 62 40



Bien préparer son projet d'accueil à la ferme : enjeux fiscaux, sociaux et juridiques	Les Champs des Possibles	06 51 34 31 24
FMD - Analyser ses chiffres		
Connaître les mécanismes d'optimisation du résultat et réaliser sa liasse fiscale		
Mettre en œuvre la préparation mentale des sportifs	LNF - Les Nouvelles Formations	01 56 41 00 90
FMD - Formation aux tondeuses robot niveau 1	ROBOTIQUE JARDIN - GREENBOX-Pro	06 60 58 48 49

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d'entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.

Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement

Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N'hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d'Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr



Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur www.vivea.fr, à l'onglet : choisir une formation